

RESSOURCES HUMAINES

Arrêté n°2024-12 portant remplacement Monsieur Dominique GIROD (représentant suppléant du personnel) au Comité Social Territorial

1 DOCUMENT - Publié le 24 avril 2024

ARRÊTÉ
N° : 2024-12
Décret le : 24 AVR 2024
Décret « remise » : 24 AVR 2024
Vale le : 24 AVR 2024

RESSOURCES HUMAINES
Arrêté portant remplacement de Monsieur Dominique GIROD (représentant suppléant du personnel) au Comité Social Territorial

Le Président du Grand Lac,

Vu le code général de la santé en tant que portant l'obligation d'assurer un environnement et des conditions de travail saines et favorables au fonctionnement physique et mental des travailleurs (art. L. 113-1 et L. 217-1),

Vu le code général de la sécurité publique portant l'obligation des fonctionnaires et des dépositaires d'informations relatives à la sécurité publique, au territoire et au sein des établissements (art. L. 291-1),

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux conditions sociales de fonction des collectivités territoriales et de leurs établissements (art. 26, alinéa 1),

Vu le décret n°2022-1043 du 17 mai 2022 portant création d'un Comité Social Territorial (CST) et son fonctionnement et fonctionnement de représentation du personnel et à fixer la procédure de représentation de ce comité (art. 1),

Vu la délibération du Conseil d'administration du CAS Grand Lac en date du 29 avril 2022 portant nomination du Comité Social Territorial (CST) énumérant :

- Vu la procédure visant ces élections préalablement au CST du 1er décembre 2023;
- Vu l'arrêté n° 2023-02 en date du 29 juillet 2023 portant désignation des représentants du personnel et des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial;
- Vu l'arrêté n° 2023-04 en date du 1er octobre 2023 portant désignation d'un représentant suppléant mandaté;
- Vu l'arrêté n° 2023-05 en date du 21 mars 2023 portant remplacement de Mme Céline CROUZET (représentante du personnel) au sein du Comité Social Territorial;
- Vu le courrier de démission de Monsieur Dominique GIROD adressé à Grand Lac le 4 avril 2024,

Constatant qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Dominique GIROD, représentant suppléant du personnel, afin qu'il ne soit pas remplacé par Madame Perrine CABRIE,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : REMPLACEMENT DE MONSIEUR DOMINIQUE GIROD

Il convient de procéder au remplacement de Monsieur Dominique GIROD, représentant suppléant du personnel, au sein du Comité Social Territorial, en date de ce décret.

Monsieur Dominique GIROD sera remplacé par Madame Perrine CABRIE.



AR_2024-12.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 150,2 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.